

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine CLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	Représentés: Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés: Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault - Animation Coordination 2018

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les communes concernées, la Communauté de Communes « Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur » et le Conseil Départemental de l'Hérault.

La démarche OGS vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site) remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS sont de :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site classé et de ses abords,
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- Favoriser le développement économique local,

Depuis le lancement de l'OGS par l'Etat en juillet 2015, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site et porte l'élaboration du projet et du programme d'actions en coordination avec l'Etat (DREAL).

Lorsque l'excellence paysagère et de l'accueil du public seront atteints, il sera alors possible de candidater au Label Grand Site de France.

Durant l'année 2017, le Chargé de mission OGS, agent du Pays, s'est chargé des tâches suivantes :

- Animation/coordination générale de la démarche OGS : réunions du Groupe projet « élus du Grand Site », réunion technique annuelle de programmation à la DREAL, réunion sur la convention annuelle de partenariat avec le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes, présentation de la démarche OGS aux élus du Bureau de la Communauté de Communes,
- Elaboration du projet et du programme d'actions OGS : rédaction du projet de document cadre V1 (projet et programme d'actions 2018-2022), présentation aux élus du Groupe projet en juillet, visite de terrain et réunion technique avec la DREAL en septembre, RDV avec les maires et élus des communes en septembre/octobre, RDV avec les services de la Communauté de Communes en octobre, RDV avec des partenaires (INAO, Syndicat AOP Minervois, Agence technique du Département...), réunions des quatre

groupes de travail (patrimoine, tourisme, agriculture et aménagement) en octobre, présentation du document cadre V1 au Comité technique OGS en novembre, rédaction de la partie projet du document cadre V2, conception de l'atlas cartographique avec le Parc naturel régional,

- Accompagnement/suivi d'opérations : inventaire des collections du Musée archéologique du Minervois à Olonzac, centre d'interprétation à Aigne, demande de PC à Minerve (avis favorable donné en CDNPS d'avril), pose de cinq écocompteurs sur le Grand Site, réévaluation des 2 sites d'escalade des Gorges de la Cesse (Cessero et Minerve) et de Trémenal (La Caunette), aménagement viticole et paysager à Cessero (info donnée en CDNPS de juin), création d'aires d'accueil à La Caunette (avis favorable donnée en CDNPS de juillet), réhabilitation d'un Pont sur RD à Minerve, évaluation des enjeux véhicules à moteur, lancement du Plan de paysage avec le Parc naturel régional en septembre, mise en valeur des villages de Cessero et de La Livinière,
- Participation dans les différents réseaux et séminaires : accueil de la délégation des Plus Beaux villages de France, Conseil départemental de l'Hérault, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Réseau des Grands Sites de France (RGSF),

Pour l'année 2018, il s'agit pour le Chargé de mission d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS),
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, des groupes de travail thématiques, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions en commissions, conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical,
- élaborer et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS,
- assurer l'information/Communication sur l'OGS,
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS,
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS,
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur. Pour la période mai 2018 à avril 2019, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 46 000,00 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :20 000,00 €
pour un autofinancement de 26 000,00 €.

En conclusion, Monsieur le Président propose :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le plan de financement prévisionnel présenté, autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 27 mars 2018.

